



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 1er juillet 2024**  
**N° 20240701DL44**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'envoi : 26/06/2024

## OBJET : REGLEMENT INTERIEUR CAMPING MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
 Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints  
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne, TERRAL Patricia,  
 M. MONTAGNÉ Patrick, Conseillers

**Excusés :** Mme DIOT Stéphanie (Procuration V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Procuration A. COLLOT), S. POIREL

**Absents :** M. BARTOLO Thibaud

**Secrétaire de séance :** Mme MONTAGNÉ Isabelle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 relatif à l'information préalable du consommateur dans les établissements hôteliers de plein air,

Vu l'arrêté du 17 février 2014 relatif à l'obligation pour les terrains de camping ou de caravanage ainsi que pour les parcs résidentiels de loisirs de disposer d'un modèle de règlement intérieur et d'une notice d'information sur les conditions de location des emplacements,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du camping municipal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur tel que présenté,
- **DIT** que celui-ci prend effet à compter du 2 juillet 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Isabelle MONTAGNÉ

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 081-218100816-20240701-20240701DL44-DE

